

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.



52^e Rallye National de la Côte Fleurie[®] 24, 25 et 26 février 2023

L'ASACO Pays Normand, l'Ecurie Automobile de la Côte Fleurie, les communes de Trouville sur mer et Deauville sur mer

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Dès l'obtention du visa
Ouverture des engagements : Dès parution du présent règlement
Clôture des engagements : Lundi 13 février 2023 (minuit)
Parution du carnet d'itinéraire :
Le : 18 et 23 février de 9 h à 19 h, 19 et 24 février de 9 h à 13 h,
Lieu : BUFFALO GRILL, Chemin du Roy, 14800 TOUQUES
Dates et heures des reconnaissances : Voir article 6.2 du présent règlement
Vérifications des documents :
Le : Vendredi 24 février de 8h à 15h
Lieu : BUFFALO GRILL, Chemin du Roy, 14800 TOUQUES
Vérifications des voitures :
Le : Vendredi 24 février de 8h15 à 15h15
Lieu : BUFFALO GRILL, Chemin du Roy, 14800 TOUQUES
Heure de mise en place du parc de départ :
Le : Vendredi 24 février à partir de 10h
Lieu : Parking Foch – Trouville sur mer
1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs :
Le : Vendredi 24 février à 14h
Lieu : Le PÔLE à Saint Gatien des Bois au PC Course
Publication des équipages admis au départ :
Le : Vendredi 24 février à 17h15
Lieu : Le PÔLE à Saint Gatien des Bois au PC Course et Podium de Départ
Briefing des pilotes écrit : Remis lors des vérifications administratives
Départ du rallye (1^{ère} étape) : à partir de 17h30 Vendredi 24 février (15mn après le dernier VHC)
Arrivée de la 1^{ère} étape : à partir de 20h41 vendredi 24 février
Publication des résultats partiels et des heures et ordre de départ de la 2^{ème} étape :
Le : Vendredi 24 février à 23h00
Lieu : Parc fermé et PC Course à LE PÔLE Saint Gatien des Bois
Départ du rallye (2^e étape) : Samedi 25 février (15mn après le dernier VHC)
Arrivée de la 2^e étape Samedi 25 février à partir de 21H 29



Vérification finale :

Le : Samedi 25 février

Lieu : Mon Garage – 14800 SAINT ARNOULT

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats du rallye :

Le : Samedi 25 février à l'issue du délai règlementaire

Lieu : Parc fermé final

Remise des prix : Cinéma du Casino Barrière de Deauville, le Dimanche 26 à 10h30

ARTICLE 1P. ORGANISATION

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA.

L'Association Sportive Automobile **A.S.A.C.O. Pays Normand** organise le **52^e Rallye national de la Côte Fleurie®** en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la FFSA sous le permis d'organiser numéro en date du

Comité d'Organisation

Président : GUEGAN Jean-Michel

Membres : Ecurie Automobile de la Côte Fleurie

Secrétariat du Rallye, Adresse : Ecurie Automobile de la Côte Fleurie - BP 50062 – 14800 Deauville

Téléphone : GUEGAN Jean-Michel – 06 25 07 16 37

Permanence du Rallye :

Lieu : PC course à Le Pôle Saint Gatien des Bois

Date et horaire : Vendredi 24 et samedi 25 février de 8h à la fin du rallye

Organisateur technique

Nom : Ecurie Automobile de la Côte Fleurie

Adresse : BP 50062 – 14802 Deauville Cedex

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs : MAWDSLEY Françoise

..... GUILLER Gilles

..... CHRISTEL Claude

..... LE GALL Jacques

Directeur de Course : LORRE Joseph

Adjoint Directeur de course : (VHC).....

Directeur de Course Adjoint délégués aux ES LEBEL Chantal

..... OVIEVE Alain

..... LEGRAND Guillaume

..... JOSSE Jean-Denis

..... VARANGLE Lucien

Directeur de Course Adjoint délégués aux ES : LACROIX Jean Pierre

..... ROJ Claude

Médecin Chef (PC Course) : Docteur Dabah NAGUIDENGAR

Médecins en ES : **ES 1** Docteur Dabah NAGUIDENGAR

ES 2 Docteur PIPON Christophe

ES 3-6-9 Doc 9 – Assistance

ES 4-7-10 Doc 9 – Assistance

ES 5-8 Docteur PIPON Christophe

Commissaires Techniques : **BALLENGHEIN Francis**

..... **AUBLE Jean-Louis**

Commissaires Techniques nouveau Départ : **SALENNE Jacques**

Commissaires Techniques : **QUERU William**

..... **OLIVIER Claude**

..... **LEFEBVRE Philippe**

..... **BLOT William**

Chargés des relations avec les concurrents (CS) : **MAWDSLEY Myriam**

..... **BERTRAND Gérard**

..... **LENGLINE Virginie**

..... **LEVALLOIS Laetitia**

Chargés des relations avec la presse : **GUESNET Jérémy**

1.2P. ELIGIBILITE

Le 52^e Rallye national de la Côte Fleurie®

Compte pour

Coupe de France des Rallyes 2023 – Coef 3

Trophée des pilotes et copilotes de l’A.C.O. 2023

Championnat de la Ligue du Sport Automobile de Normandie 2023

Challenge A.S.A.C.O. Pays Normand 2023

Trophée des organisateurs / Ecuries de l’A.C.O. 2023

Trophée des commissaires de l’A.C.O. 2023

Trophée Hankook Xpérience HKX Tour 2023

1.3P. VERIFICATIONS

ATTENTION ! Aucune convocation ne sera envoyée. Les heures de convocations seront disponibles sur le site internet du rallye ainsi que la liste des inscrits mise à jour régulièrement.

Vérifications des documents :

Le : **Vendredi 24 février de 8h à 15h**

Lieu : **BUFFALO GRILL, Chemin du Roy, 14800 TOUQUES**

Vérifications des voitures :

Le : **Vendredi 24 février de 8h15 à 15h15**

Lieu : **BUFFALO GRILL, Chemin du Roy, 14800 TOUQUES**

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au **52^e Rallye national de la Côte Fleurie®** doit adresser la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **Lundi 13 février 2023 minuit** (cachet de la poste faisant foi) à

DULONG Stéphane
12, rue de Tadoussac
14600 HONFLEUR

Tél : 06 62 52 37 05 (à partir de 18h) – E-mail : stephane.eacf@orange.fr

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **200** voitures maximum. (VHC comprises)
Au-delà, les engagés seront placés sur liste d'attente dans l'ordre d'arrivée de la demande d'engagement. A la clôture des engagements, la liste et celle des suppléants sera publiée sur le site internet du rallye dès le 13 février.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **520 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs (x2) : **1040 €**

3.1.12P. La demande d'engagement dûment complétée **ne sera acceptée** que si elle est accompagnée par courrier du **montant des droits d'engagement, copies des permis, copies des licences (si validées) et passeport technique**. Les copies des documents (permis, licences et passeport) pourront être envoyées par mail. **Toute demande envoyée par mail ne sera validée qu'à réception par courrier des documents et du règlement ou preuve de virement**. Aucun engagement ne sera pris par téléphone, SMS et réseau sociaux.

Forfait : Conforme au règlement standard des rallyes FFSA. (Les chèques ne seront encaissés qu'après les vérifications administratives). Les forfaits devront être déclarés uniquement par mail (pas de SMS, message et réseau sociaux).

3.3P. ORDRES DES DEPARTS

Départ 1^{ère} étape : Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Départ 2^{ème} étape : D'après le classement provisoire de l'étape 1 (hors pénalités)

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc mentionné dans le carnet d'itinéraire du rallye. (Parking de l'aéroport de Deauville-Normandie)

Attention ! Seuls les véhicules porteurs du sticker remis aux vérifications administratives seront admis dans le parc d'assistance.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le **52^e Rallye national de la Côte Fleurie®** représente un parcours de **208.30** Kms.

Il est divisé en **2** étapes.

Il comporte **10** épreuves spéciales d'une longueur totale de **114.5** kms.

Les épreuves spéciales sont :

Etape 1	Etape 2 Section 1	Etape 2 Section 2	Etape 2 Section 3
ES 1 = 6.00 kms	ES 3 = 9.2 kms	ES 6 = 9.2 kms	ES 8 = 9.2 kms
ES 2 = 3.7 kms	ES 4 = 13.4 kms	ES 7 = 13.4 kms	ES 10 = 13.4 kms
	ES 5 = 18.5 kms	ES 8 = 18.5 kms	

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : **3**

Les reconnaissances ne sont autorisées que les 18,19 et 23 février de 9h à 19 h, le 24 février de 9h à 15h. Sauf l'ES 2 **uniquement** le vendredi 24 février de 13h à 16h.

Une dérogation sur **demande** par mail sera accordée aux participants de la **FINALE** des Rallyes

6.2.4P. CONTROLES

Des contrôles seront effectués durant les dates et heures autorisées et de manière aléatoire en dehors des dates et heures autorisées. Les numéros de reconnaissances devront obligatoirement être apposés sur le pare-brise côté passager (sans scotch).

Tout équipage ayant un mauvais comportement ou ne respectant pas les règles établies par la FFSA se verra sanctionner par le collègue des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Des prix en espèces seront distribués selon la répartition ci-dessous.

Général

1 ^{er}	1 000€
2 ^e	800€
3 ^e	500€
4 ^e	200€
5 ^e	100€

Classe*

1 ^{er}	520€
2 ^e (de 5 à 10 partants)	400€ (de 6 à 10 partants)
3 ^e (de 11 à 15 partants)	300€ (de 11 à 15 partants)
4 ^e (de 16 à 20 partants)	200€ (plus de 15 partants)
5 ^e (plus de 20 partants)	100€ (plus de 20 partants)

*Les prix seront réduits en dessous des 100 partants (sauf classement général)

100 partants = 100% des prix

88 partants = 88% des prix

64 partants = 64% des prix etc.,,,,,,

* Dans les classes où il y a moins de 3 partants, 50% des prix seront distribués (sauf pour les 10 premiers du scratch

Coupe des dames 1ere - 500 € (50 %si moins de 3 Partants)

De nombreuses coupes et lots seront également distribués.

Remise des prix le dimanche 26 Février à 10h30.

Toute absence non excusée entrainera la perte des prix.